

REGLEMENT TRAIL DU BESSAT 2018

HORAIRES : 9h00 pour les parcours 23 km et 10 km
9h05 pour les parcours 1 km 2 km et 4 km

DEPART / ARRIVEE : Parking de la Mairie au cœur du village

INSCRIPTIONS : Sur www.terrederunners.com jusqu'au 7 sept à 22h pour les courses 23km et 10km
Sur www.bessatskiclub.fr jusqu'au 7 sept à 22h pour les courses 1, 2 et 4km
Par courrier avant le 7 sept sur bulletin à télécharger sur le site www.bessatskiclub.fr
à faire parvenir accompagné d'un chèque à :

Bessat Sports d'hiver
50 rue du Féria
42660 Le BESSAT

Retrait des dossards à la mairie de 7h30 à 8h30

Inscription possible le dimanche matin avec majoration

DROIT D'ENGAGEMENT : 15€ pour le 23 km
9€ pour le 10 km
Majoration de 5€ le jour de la course

Gratuit pour les 1, 2 et 4 km

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Pour les licenciés : la licence Athlé Compétition ou la licence Athlé Santé Loisir option Running ou le Pass-Running délivrés par la FFA ou la licence, FFCO, FFPM, FF TRI.

Pour les licenciés FSCF, FSGT, UFOLEP : la licence doit faire apparaître de façon précise la mention Athlétisme ou course à Pied en compétition.

Pour les non licenciés, un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme ou de la course à pied** datant de moins d'un an.

RAVITAILLEMENT : -Pour le 23 km ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée -
-Pour le 10 km ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée

CLASSEMENT et RECOMPENSES :

Coupes et lots suivant les classements

4km et 2 km : 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie: Poussins, Benjamins, Minimes.

10 km : 5 premiers hommes et femmes au scratch + les 3 premiers Cadets hommes et femmes

23 km : 3 premiers hommes et femmes au scratch + le premier homme et femme de chaque catégorie (sans cumul): Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans (1, 2, 3, 4)

TIRAGE AU SORT :

Un Week-end (vendredi/samedi/dimanche) en gîte au Bessat pour 4 à 6 personnes (VALEUR 159 €) offert par « **LA TRAVERSE** ».

REONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF N° 1791021 P.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les parcours sont entièrement balisés = Chaux blanche au sol et Rubalise dans les arbres.

Il est expressément demandé de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours.

DROIT A L'IMAGE :

De par leur participation les concurrents autorisent les organisateurs, les médias et partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Par mesure de sécurité les coureurs qui ne seront pas arrivés à 11 h 30 au Km 18 seront pris en charge par l'organisation.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toute modification ou adjonction.